



Nations Unies

Rapport de la Conférence du désarmement

Session de 2018

Assemblée générale

Documents officiels

Soixante-treizième session

Supplément n° 27



Rapport de la Conférence du désarmement

Session de 2018



Nations Unies • New York, 2018

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

[14 septembre 2017]

Rapport de la Conférence du désarmement à l'Assemblée générale des Nations Unies

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	6
II. Organisation des travaux de la Conférence	6
A. Session de 2018 de la Conférence	6
B. Participants aux travaux de la Conférence	7
C. Présence et participation d'États non membres de la Conférence	7
D. Ordre du jour et programme de travail de la session de 2018	8
E. Élargissement de la composition de la Conférence	9
F. Réexamen de l'ordre du jour de la Conférence	9
G. Amélioration et efficacité du fonctionnement de la Conférence	9
H. Communications émanant d'organisations non gouvernementales	9
III. Travaux de fond de la Conférence au cours de la session de 2018	12
A. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire	12
B. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées	12
C. Prévention d'une course aux armements dans l'espace	12
D. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes	13
E. Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive ; armes radiologiques	13
F. Programme global de désarmement	13
G. Transparence dans le domaine des armements	14
H. Examen et adoption du rapport annuel de la Conférence et de tout autre rapport approprié à l'Assemblée générale des Nations Unies	14

I. Introduction

1. La Conférence du désarmement soumet à l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa soixante-treizième session, son rapport annuel sur sa session de 2018, accompagné des documents et comptes rendus pertinents.

II. Organisation des travaux de la Conférence

A. Session de 2018 de la Conférence

2. La Conférence s'est réunie du 22 janvier au 30 mars, du 14 mai au 29 juin et du 30 juillet au 14 septembre 2018. Durant cette période, elle a tenu 41 séances plénières officielles, au cours desquelles les États membres et les États non membres invités à participer aux débats ont présenté leurs vues et leurs recommandations sur les diverses questions dont la Conférence était saisie.

3. La Conférence a également tenu 15 séances plénières informelles.

4. La présidence a été exercée conformément à l'article 9 du Règlement intérieur de la Conférence du désarmement.

5. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, António Guterres, a pris la parole à la Conférence du désarmement le 26 février 2018 (CD/PV.1445).

6. Sur l'invitation conjointe du premier Président de la Conférence pour la session, M. Ravinatha Aryasinha, Ambassadeur et Représentant permanent de Sri Lanka à la Conférence du désarmement, et du Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU, M. Michael Møller, les dignitaires ci-après ont pris la parole à la Conférence du désarmement : M^{me} Sigrid Kaag, Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas (CD/PV.1445) ; M. Lassina Zerbo, Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) (CD/PV.1445) ; M. Miroslav Lajčák, Président de l'Assemblée générale des Nations Unies (CD/PV.1445) ; M. Ignazio Cassis, Chef du Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse (CD/PV.1446) ; M. Miguel Ruiz-Cabanias, Vice-Ministre des affaires multilatérales et des droits de l'homme du Mexique (CD/PV.1446) ; M. Kyaw Tin, Ministre de la coopération internationale de la République de l'Union du Myanmar (CD/PV.1446) ; M. Fernando Simas Magalhães, Vice-Ministre des affaires politiques multilatérales du Brésil (CD/PV.1446) ; M. Karl Erjavec, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Slovénie (CD/PV.1447) ; M. Alfonso María Dastis, Ministre des affaires étrangères et de la coopération de l'Espagne (CD/PV.1447) ; M. Sidiki Kaba, Ministre des affaires étrangères du Sénégal (CD/PV.1447) ; M^{me} Kang Kyung-wha, Ministre des affaires étrangères de la République de Corée (CD/PV.1447) ; M^{me} Margot Wallström, Ministre des affaires étrangères de la Suède (CD/PV.1447) ; M^{me} Chrystia Freeland, Ministre des affaires étrangères du Canada (CD/PV.1447) ; M. Sameh Shoukry, Ministre des affaires étrangères de l'Égypte (CD/PV.1447) ; M. Yerzhan Ashikbayev, Vice-Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan (CD/PV.1448) ; M. Ivan Korčok, Secrétaire d'État au Ministère des affaires étrangères et des affaires européennes de la République slovaque (CD/PV.1448) ; M. Ciarán Cannon, T. D., Secrétaire d'État auprès du Ministère des affaires étrangères et du commerce de l'Irlande (CD/PV.1448) ; M. Manabu Horii, Vice-Ministre parlementaire chargé des affaires étrangères du Japon (CD/PV.1448) ; M. Jorge Arreaza Montessat, Ministre des

affaires étrangères de la République bolivarienne du Venezuela (CD/PV.1448) ; M. Ahmet Yildiz, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Turquie (CD/PV.1449) ; M. Sergey Lavrov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie (CD/PV.1449) ; M. Golam Hossein Dehghani, Vice-Ministre des affaires étrangères chargé des affaires juridiques et des affaires internationales de la République islamique d'Iran (CD/PV.1449) ; M. George Ciamba, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Roumanie (CD/PV.1449) ; M. Luwellyn Tyrone Landers, Vice-Ministre des relations internationales et de la coopération de l'Afrique du Sud (CD/PV.1449). Sur l'invitation du cinquième Président de la Conférence pour la session, M. Walid Doudech, Ambassadeur et Représentant permanent de la Tunisie, M^{me} Karin Kneissl, Ministre fédérale chargée de l'Europe, de l'intégration et des affaires étrangères de l'Autriche (CD/PV.1463), et M^{me} Yleem D. S. Poblete, Sous-Secrétaire d'État pour le contrôle des armements, la vérification et le respect des obligations des États-Unis d'Amérique (CD/PV.1465) ont pris la parole à la Conférence.

7. Le secrétariat organique de la Conférence du désarmement était composé de M. Michael Møller, Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU, de M^{me} Anja Kaspersen, Secrétaire générale adjointe de la Conférence du désarmement et Directrice du Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement, de M^{me} Silvia Mercogliano, spécialiste des questions politiques (hors classe) et Secrétaire de la Conférence du désarmement (jusqu'au 31 mars 2018) et de M. Marco Kalbusch, spécialiste des questions politiques (hors classe) et Secrétaire de la Conférence du désarmement (à compter du 1^{er} avril 2018).

B. Participants aux travaux de la Conférence

8. Les représentants des 65 États membres ci-après ont participé aux travaux de la Conférence : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Myanmar, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Pologne, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Slovaquie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam et Zimbabwe.

C. Présence et participation d'États non membres de la Conférence

9. Conformément au Règlement intérieur de la Conférence et à la décision prise à sa session de 1990 concernant l'amélioration et l'efficacité de son fonctionnement (CD/1036), la Conférence a reçu et examiné des demandes de participation à ses travaux émanant de 45 États non membres. Elle a donc invité les États non membres ci-après à participer à ses travaux : Albanie, Angola, Arabie saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Chypre, Costa Rica, Croatie, Émirats arabes unis, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Honduras, Jordanie, Kirghizistan, Koweït, Lettonie, Liban, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monténégro, Nicaragua, Oman, Panama, Philippines, Portugal, Qatar, République démocratique populaire lao,

République de Moldova, République dominicaine, Saint-Siège, Serbie, Singapour, Slovénie, Tchéquie, Thaïlande, Togo et Uruguay.

D. Ordre du jour et programme de travail de la session de 2018

10. À sa 1434^e séance plénière, le 23 janvier 2018, après avoir procédé à un débat sur le projet d'ordre du jour présenté par son président, M. Ravinatha Pandukabhaya Aryasinha, Ambassadeur et Représentant permanent de Sri Lanka, conformément à l'article 29 de son règlement intérieur, la Conférence du désarmement a adopté l'ordre du jour de sa session de 2018 (CD/PV.1434). Cet ordre du jour (CD/2116) est libellé comme suit :

« Tenant compte notamment des dispositions pertinentes du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et décidant de reprendre ses consultations sur le réexamen de son ordre du jour, sans préjudice de leur issue, la Conférence adopte l'ordre du jour suivant pour sa session de 2018 :

1. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire.
2. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées.
3. Prévention d'une course aux armements dans l'espace.
4. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes.
5. Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive ; armes radiologiques.
6. Programme global de désarmement.
7. Transparence dans le domaine des armements.
8. Examen et adoption du rapport annuel et de tout autre rapport approprié à l'Assemblée générale des Nations Unies ».

11. Le Président a alors fait la déclaration suivante : « À propos de l'adoption de l'ordre du jour, je tiens à préciser, en ma qualité de Président de la Conférence, qu'il est entendu que toute question pourra être abordée dans le cadre de cet ordre du jour s'il y a consensus au sein de la Conférence pour l'examiner. En outre, la Conférence prendra en considération les articles 27 et 30 de son règlement intérieur. ».

12. Conformément au paragraphe 56 du rapport de la Conférence sur les travaux de sa session de 2017 (CD/2112), le dernier Président de la session de 2017 (Espagne) et le premier Président de la session de 2018 (Sri Lanka) ont procédé à des consultations informelles pendant l'intersession afin que la Conférence commence rapidement ses travaux de fond à sa session de 2018.

13. À la 1442^e séance plénière, le 16 février 2018, la Conférence a adopté la décision CD/2119, soumise par le Président de la Conférence, M. Ravinatha Pandukabhaya Aryasinha, Ambassadeur et Représentant permanent de Sri Lanka, qui se lit comme suit :

« *La Conférence du désarmement,*

Consciente de son rôle en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement mise en place par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement,

Faisant observer qu'elle offre aux États qui en sont membres une plateforme leur permettant de se livrer à des négociations, sur la base de la règle du consensus,

Convaincue que le désarmement et la maîtrise des armements, tout particulièrement dans le domaine nucléaire, contribuent à la prévention du risque d'une guerre nucléaire et au renforcement de la paix et de la sécurité internationales,

Prenant en compte l'évolution de la situation dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales, qui préoccupe la Conférence,

Appliquant son ordre du jour figurant dans le document CD/2116,

Faisant observer que l'ordre du jour continue d'offrir la possibilité d'aborder les enjeux actuels en matière de désarmement et de sécurité internationale,

Rappelant l'article 28 de son règlement intérieur, qui dispose que la Conférence établit son programme de travail sur la base de son ordre du jour,

Tenant compte des diverses propositions de programme de travail de la Conférence dont elle a été saisie depuis 2000 et de l'intérêt que présente la reprise, par la Conférence, de ses travaux de fond,

Consciente de la nécessité de mener ses travaux de manière équilibrée et globale,

Sans préjudice du droit de tout État membre de la Conférence de soulever en séance plénière toute question intéressant les travaux de la Conférence, ni des autres décisions qui pourraient être prises au sujet des travaux de fond,

Sans préjuger non plus du Règlement intérieur de la Conférence du désarmement et des responsabilités dévolues au Président aux termes dudit Règlement, en particulier de son article 29 portant sur l'établissement du programme de travail de la Conférence,

Consciente de la complexité des questions qui relèvent de sa compétence et de la grande diversité des points de vue à leur sujet,

S'efforçant de progresser dans les travaux de fond de la Conférence pour, ainsi, s'acquitter de son mandat conformément aux dispositions prises à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement,

Décide :

1. De créer, en application de l'article 23 de son règlement intérieur, des organes subsidiaires sur les points 1 (un) à 4 (quatre) de son ordre du jour, et un organe subsidiaire sur les points 5 (cinq), 6 (six) et 7 (sept) de l'ordre du jour, qui pourrait également se pencher sur les questions nouvelles et autres questions ayant trait aux travaux de fond de la Conférence. Dans leurs travaux, les organes subsidiaires exploreraient les domaines ci-après et tout autre domaine dont ils seraient convenus, conformément au Règlement intérieur :

a) Parvenir à un accord sur les domaines pour lesquels il y a convergence de vues à la Conférence du désarmement, en prenant en considération toutes les vues et propositions pertinentes passées, présentes et futures ;

b) Approfondir les discussions techniques et élargir les points de convergence, notamment en associant, comme le prévoit le Règlement intérieur, les experts compétents ;

c) Envisager l'adoption de mesures efficaces, y compris des instruments juridiques pour les négociations ;

2. Chaque organe subsidiaire sera présidé par un coordonnateur désigné par la Conférence, sous la direction du Président, selon une représentation géographique équitable ;

3. Les organes subsidiaires se réuniront conformément aux dispositions de l'article 24 du Règlement intérieur, et mèneront leurs travaux conformément aux dispositions de l'article 18 de ce même règlement, le temps alloué étant réparti équitablement ;

4. Conformément à l'article 35 du Règlement intérieur, la participation aux organes subsidiaires restera ouverte à tous les États membres de la Conférence du désarmement et aux États non membres de la Conférence qui ont été invités à participer aux travaux de la Conférence à sa session de 2018 ;

5. Un rapport sur les progrès accomplis et validés par chaque organe subsidiaire sera soumis, par le coordonnateur de l'organe subsidiaire, à la Conférence du désarmement, par l'intermédiaire du Président, pour adoption et mention dans le rapport annuel de la Conférence du désarmement à l'Assemblée générale des Nations Unies ;

6. La présente décision est prise pour la session 2018, sans préjudice de toute décision ultérieure prise au début des sessions annuelles suivantes de la Conférence du désarmement. ».

14. À la 1455^e séance plénière, le 27 mars 2018, la Conférence a adopté la décision CD/2126, soumise par la Présidente de la Conférence, M^{me} Sabrina Dallafior, Ambassadrice et Représentante permanente de la Suisse à la Conférence du désarmement, concernant la nomination des coordonnateurs des organes subsidiaires et le calendrier des réunions de ces organes, qui se lit comme suit :

« La Conférence du désarmement,

Conformément à l'article 23 de son règlement intérieur et en application de sa décision CD/2119 concernant la création d'organes subsidiaires,

Décide,

1. De nommer, sur la base d'une répartition géographique équitable, les coordonnateurs d'organes subsidiaires suivants :

- Organe subsidiaire 1 : Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire : S. E. M. Hasan Kleib, Ambassadeur d'Indonésie ;
- Organe subsidiaire 2 : Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées : S. E. M. Robbert Jan Gabriëlse, Ambassadeur des Pays-Bas ;

- Organe subsidiaire 3 : Prévention d’une course aux armements dans l’espace : S. E. M. Guilherme de Aguiar Patriota, Ambassadeur du Brésil ;
- Organe subsidiaire 4 : Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d’armes nucléaires contre l’emploi ou la menace d’emploi de ces armes : S. E. M. Michael Biontino, Ambassadeur d’Allemagne ;
- Organe subsidiaire 5 : Nouveaux types et systèmes d’armes de destruction massive ; armes radiologiques – Programme global de désarmement – Transparence dans le domaine des armements – Les questions nouvelles et autres questions ayant trait aux travaux de fond de la Conférence pourraient aussi être examinées, conformément à la décision CD/2119 : S. E. M. Yury Ambrazevich, Ambassadeur du Bélarus.

2. Que les organes subsidiaires se réunissent conformément au calendrier annexé à la présente décision. ».

E. Élargissement de la composition de la Conférence

15. Les délégations ont traité en séance plénière de la question de l’élargissement de la composition de la Conférence. Leurs vues sur la question ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières.

16. Depuis 1982, des demandes d’admission à la qualité de membre ont été reçues des 27 États non membres ci-après, classés par ordre chronologique : Grèce, Croatie, Koweït, Portugal, Slovaquie, Tchéquie, Costa Rica, Danemark, ex-République yougoslave de Macédoine, Chypre, Lituanie, Ghana, Luxembourg, Uruguay, Philippines, Azerbaïdjan, Libye, Arménie, Thaïlande, Géorgie, Jordanie, Estonie, Lettonie, Malte, Serbie, République de Moldova et Qatar.

F. Réexamen de l’ordre du jour de la Conférence

17. Les délégations ont traité en séance plénière la question du réexamen de l’ordre du jour de la Conférence. Leurs vues sur la question ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières.

G. Amélioration et efficacité du fonctionnement de la Conférence

18. Les délégations ont débattu en séance plénière de l’amélioration et de l’efficacité du fonctionnement de la Conférence. Leurs vues sur la question ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières.

H. Communications émanant d’organisations non gouvernementales

19. Au cours du débat général, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur l’interaction de la Conférence avec la société civile. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières.

III. Travaux de fond de la Conférence au cours de la session de 2018

20. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont affirmé ou précisé leurs positions sur les points de l'ordre du jour. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

21. La liste des documents publiés par la Conférence, ainsi que les textes de ces documents, sont reproduits à l'appendice I du présent rapport. On trouvera à l'appendice II un index des procès-verbaux, par pays et par sujet, indiquant les déclarations faites par les délégations en 2018, ainsi que le texte des procès-verbaux des séances plénières officielles de la Conférence.

22. La Conférence était saisie d'une lettre datée du 2 janvier 2018 par laquelle le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies transmettait la liste des résolutions et décisions sur des questions de désarmement et de sécurité internationale que l'Assemblée générale avait adoptées à sa soixante-douzième session, en 2017, y compris les résolutions où il était fait expressément mention de la Conférence du désarmement (CD/2115).

A. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire

23. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur ce point de l'ordre du jour. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

24. Conformément à la décision adoptée par la Conférence (CD/2126), l'organe subsidiaire 1 – Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire –, placé sous la coordination de S. E. M. Hasan Kleib, Ambassadeur et Représentant permanent de l'Indonésie, s'est réuni le 25 juin (après-midi), le 26 juin (après-midi), le 31 juillet (après-midi), le 2 août (matin et après-midi), le 3 août (matin) et le 9 août (après-midi).

B. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées

25. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur ce point de l'ordre du jour. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

26. Conformément à la décision adoptée par la Conférence (CD/2126), l'organe subsidiaire 2 – Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées –, placé sous la coordination de S. E. M. Robbert Jan Gabriëlse, Ambassadeur et Représentant permanent des Pays-Bas, s'est réuni le 15 mai (après-midi), le 16 mai (après-midi), le 27 juin (après-midi), le 28 juin (matin et après-midi), le 29 juin (matin) et le 7 août (après-midi).

C. Prévention d'une course aux armements dans l'espace

27. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur ce point de l'ordre du jour. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

28. Conformément à la décision adoptée par la Conférence (CD/2126), l'organe subsidiaire 3 – Prévention d'une course aux armements dans l'espace –, placé sous la coordination de S. E. M. Guilherme de Aguiar Patriota, Ambassadeur et Représentant spécial du Brésil, s'est réuni le 23 mai (après-midi), le 25 mai (matin), le 5 juin (après-midi), le 6 juin (après-midi), le 7 juin (matin et après-midi) et le 24 août (matin).

D. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes

29. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur ce point de l'ordre du jour. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

30. Conformément à la décision adoptée par la Conférence (CD/2126), l'organe subsidiaire 4 – Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes –, placé sous la coordination de S. E. M. Michael Biontino, Ambassadeur et Représentant permanent de l'Allemagne, s'est réuni le 22 mai (après-midi), le 24 mai (matin), le 11 juin (après-midi), le 12 juin (après-midi), le 13 juin (après-midi), le 14 juin (après-midi) et le 22 août (après-midi).

E. Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive ; armes radiologiques

31. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur ce point de l'ordre du jour. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

32. Conformément à la décision adoptée par la Conférence (CD/2126), l'organe subsidiaire 5 – Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive ; armes radiologiques – Programme global de désarmement – Transparence dans le domaine des armements (les questions nouvelles et autres questions ayant trait aux travaux de fond de la Conférence pouvant aussi être examinées, conformément à la décision CD/2119) –, placé sous la coordination de S. E. M. Yury Ambrazevich, Ambassadeur et Représentant permanent du Bélarus, s'est réuni le 17 mai (après-midi), le 18 mai (matin), le 19 juin (après-midi), le 20 juin (après-midi), le 21 juin (matin et après-midi) et le 23 août (après-midi).

F. Programme global de désarmement

33. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur ce point de l'ordre du jour. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

34. Conformément à la décision adoptée par la Conférence (CD/2126), l'organe subsidiaire 5 – Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive ; armes radiologiques – Programme global de désarmement – Transparence dans le domaine des armements (les questions nouvelles et autres questions ayant trait aux travaux de fond de la Conférence pouvant aussi être examinées, conformément à la décision CD/2119) –, placé sous la coordination de S. E. M. Yury Ambrazevich, Ambassadeur et Représentant permanent du Bélarus, s'est réuni le 17 mai (après-midi), le 18 mai

(matin), le 19 juin (après-midi), le 20 juin (après-midi), le 21 juin (matin et après-midi) et le 23 août (après-midi).

G. Transparence dans le domaine des armements

35. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur ce point de l'ordre du jour. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

36. Conformément à la décision adoptée par la Conférence (CD/2126), l'organe subsidiaire 5 – Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive ; armes radiologiques – Programme global de désarmement – Transparence dans le domaine des armements (les questions nouvelles et autres questions ayant trait aux travaux de fond de la Conférence pouvant aussi être examinées, conformément à la décision CD/2119) –, placé sous la coordination de S. E. M. Yury Ambrazevich, Ambassadeur et Représentant permanent du Bélarus, s'est réuni le 17 mai (après-midi), le 18 mai (matin), le 19 juin (après-midi), le 20 juin (après-midi), le 21 juin (matin et après-midi) et le 23 août (après-midi).

H. Examen et adoption du rapport annuel de la Conférence et de tout autre rapport approprié à l'Assemblée générale des Nations Unies

37. La Conférence a décidé que les dates de sa session de 2019 seraient les suivantes :

- Première partie : 21 janvier-29 mars ;
- Deuxième partie : 13 mai-28 juin ;
- Troisième partie : 29 juillet-13 septembre.

38. Au nom de la Conférence du désarmement, la Présidente transmet à l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa soixante-treizième session, le rapport annuel adopté par la Conférence le 14 septembre 2018.

La Présidente de la Conférence,
Représentante permanente adjointe de la Turquie,
Chargée d'affaires par intérim,
(*Signé*) Beliz **Celasin Rende**